

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 24/06/2021	Dossier complet le : 24/06/2021	№ d'enregistrement : 2021-5449							
	1. Intitulé du projet								
Aire de stationnement dans le cadre de l'aménagement du magasin LIDL, sur la commune de La Chataigneraie (85)									
2. Identification du	2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)								
2.1 Personne physique Nom	Prénom								
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	LIDL								
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	PONSAT Anthony								
RCS / SIRET 3 4 3 2 6 2 6	2 2 0 4 9 0 1 Forme juridiq	ue SARL							
Joigne	z à votre demande l'annexe obligato	oire n°1							
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea c	u des seuils et critères annexé à l'article l limensionnement correspondant du proje	R. 122-2 du code de l'environnement et et							
N° de catégorie et sous-catégorie	N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)								
39.a	Terrain d'assiette d'une superficie inférieure Surface plancher inférieure à 10 000 m² (2 1 Aire de stationnement ouverte au public su	116,20 m ²)							
	4. Caractéristiques générales du projet								
Doivent être annexées au présent formul		1 du formulaire							
4.1 Nature du projet, y compris les évent									
Pour un développement de l'offre en cohérence avec les besoins croissants, la société LIDL souhaite aménager un magasin au Sud-Ouest de la zone agglomérée de La Chataigneraie, sur l'avenue du Général de Gaulle (périphérie urbaine). Le terrain d'une surface de 9858 m² est actuellement utilisé partiellement pour le stockage de matériaux. Le site est occupé par un revêtement en graviers stabilisé et par des zones de friches (milieu rudéral). La nouvelle surface de vente sera composée d'un magasin d'une surface plancher de 2116,20 m², pour une surface de vente de 1418,50 m², ainsi qu'une zone de voirie (2742 m²) avec une aire de stationnements d'une capacité de 110 places (1532 m²). Des espaces verts seront aménagés autour des nouvelles infrastructures sur une surface de 3 116,06 m² (32 %). La voie d'accès se fera depuis l'Avenue du Général de Gaulle à l'Ouest du parcellaire. Le projet s'attache à apporter une gestion optimale des eaux pluviales par la création de parkings en pavés drainants favorisant l'infiltration des eaux de ruissellements et par la mise en place d'un bassin d'orage au Sud-Ouest permettant une rétention temporaire des eaux. Aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est actuellement existante sur le site actuel. Le projet du local commercial et le projet dans sa globalité ne sont pas soumis à la procédure "cas par cas". Seule la création du parking entre dans cette procédure (rubrique 41a).									

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet concerne l'aménagement d'une surface de vente permettant de répondre au développement de l'offre, en cohérence avec les besoins croissants sur la commune de La Chataigneraie. La création de 110 places de stationnement permettra d'accueillir la clientèle sans qu'il y ait saturation des places de stationnement disponibles, notamment lors des évènements ou périodes engendrant une forte affluence.

Le site actuellement artificialisé, est occupé par une zone d'enfrichement (milieu rudéral) et un revêtement en terre stabilisée à l'Ouest. Aucune mesure de gestion des eaux pluviales n'est existante sur le site actuellement. Des objectifs forts ont été fixés concernant la gestion des eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation, infiltration, décantation et stockage) et l'aménagement des espaces verts.

Le projet s'attache à apporter une gestion optimale des eaux pluviales par la création de parkings en pavés drainants, de noues de collecte favorisant l'infiltration des eaux de ruissellements et par leur rétention dans le bassin d'orage au Sud-Ouest lors de forts épisodes pluvieux. Le projet n'aura pas d'incidence en terme de qualité des eaux pluviales.

Le projet prévoit l'aménagement des espaces verts sur 32 % du site, avec la plantation d'arbres et arbustes à essences locales, permettant d'améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité, dont l'avifaune locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consiste à la :

- Création de la nouvelle surface de vente avec des volumes de déblais et remblais à l'équilibre pour cette phase travaux. Aucun déblai ne sera exporté du site.
- Pose des réseaux souterrains permettant de diriger les eaux du site vers le bassin d'orage projeté au Sud-Ouest
- Création du bassin d'orage au Sud-Ouest
- Création des parkings en pavés drainants permettant l'infiltration des petites pluies (limitation de l'imperméabilisation des sols) et le stockage dans un massif de cailloux.
- Mise en place des avaloirs-grilles équipés de zones de décantation permettant de retenir les particules grossières contenues dans les eaux de ruissellement.
- Réalisation de plantations d'arbres, arbustes, vivaces et de zones enherbées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement offrira 110 places de parkings

Le flux de clients est estimé à environ 600 par jour, représentant un flux d'environ 500 véhicules.

Les 20 employés du LIDL utiliseront tous leur voiture pour venir jusqu'à leur lieu de travail.

Les livraisons journalières (Poids Lourds) sont au nombre de 2.

La capacité d'accueil du parking a été dimensionnée afin de limiter les nuisances extérieures (stationnement à l'extérieur du site) lors des pics d'affluence lors des weekends et évènements spécifiques.

L'ouverture du magasin à la clientèle s'effectue de 8h30 à 20h tous les jours, sauf le dimanche.

L'accès (entrée/sortie) des véhicules légers à l'aire de stationnement et y compris des Poids Lourds se fera à l'Ouest du site depuis l'Avenue du Général de Gaulle.

Lors d'épisodes pluvieux, les pavés drainants des parkings favoriseront l'infiltration des eaux de ruissellements et le massif de cailloux créera un volume de stockage complémentaire pour les eaux pluviales. La vidange du massif drainant sera assurée par infiltration et par l'intermédiaire d'un système de drainage dirigé vers le bassin d'orage à créer.

Les eaux pluviales régulées se jetteront dans le ruisseau d'ordre 1 à un point de rejet aval du projet. Ce ruisseau est affluent de la rivière La Mère.

La collecte sera assurée par les pavés drainants, des noues de collecte et un réseau de canalisations enterrées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s) D'une superficie inférieure à 1 ha, le projet global n'est pas soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0). Une note hydraulique sera tout de même réalisée afin de présenter les mesures de gestion des eaux pluviales réalisées pour ce projet. Une évaluation des incidences Natura 2000 y est détaillée en annexe 6. Le projet est connecté hydrologiquement au site Natura 2000 "Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords " situé sur la Mère, à environ 35 km en linéaire de cours d'eau. N'étant pas inclus dans un périmètre Natura 2000, le projet n'est pas soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Compte tenu des mesures compensatoires mises en place (infiltration, décantation et stockage), le projet n'aura pas d'incidences sur ce dernier, en matière de qualité des eaux et sur la biodiversité. 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) Surface globale terrain 9 858 m² Surface plancher 2 116,20 m² Surface vente 1 418,50 m² Superficie globale voiries 2 742 m² Superficie parkings perméables (en pavés drainants et en terre/pierre) 1532 m² (935 m² et 488 m²) Nombre total de places de stationnement 110 unités Surface espace vert 3116,06 m² 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Long. 0 0 ° 4 4 ' 5 6 " D Lat. 4 6 ° 3 8 ' 3 2 " N Coordonnées géographiques¹ d'implantation Pour les catégories 5° a), 6° a), b) Avenue du Général de Gaulle et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 85120 La Chataigneraie 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à Parcelles cadastrales: l'article R. 122-2 du code de Section ZA n°204, 217 et 218. l'environnement: Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Point de départ : Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _. Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Point d'arrivée: Communes traversées: Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non environnementale?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?			
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	La commune est occupée par 2 ZNIEFF situées à plus de à 1,2 km à vol d'oiseau du projet, donc éloignées et non connectées hydrologiquement au projet. Le projet est connecté hydrologiquement a 2 ZNIEFF situées sur la Mère en aval (massif forestier du Mervent) mais n'engendrera aucun impact au vu de la distance qui les sépare et des mesures de gestion des eaux pluviales mises en place (décantation, infiltration, stockage des eaux pluviales) et de la gestion des eaux usées en phase d'exploitation.			
En zone de montagne ?		X				
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	Aucun site APB ne se situe sur la commune de La Chataigneraie, ni même en aval du projet. Ce dernier n'aura donc aucun impact sur les périmètres ayant un APB.			
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	La Chataigneraie n'est pas une commune littorale.			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	La commune ne fait l'objet d'aucun Parc National, ni de parc naturel marin, ni de parc naturel régional, ni de réserve naturelle, ni de zone de conservation halieutique.			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Aucune route nationale (concédés et non concédés) supportant un trafic annuel de plus 3 millions de véhicules, ni de voie ferrée d'un trafic de plus de 30 000 trains annuels concernée par le PPBE ne traverse La Chataigneraie. La route D938T est soumise à l'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures des transports terrestres de la Vendée. Elle est de catégorie 3 (100m).			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Un monument historique est situé au sein du bourg de La Chataigneraie, s'agissant de la Maison du peintre Félix Lionnet. Son périmètre de protection n'englobe pas le site du projet. Ce dernier situé à 1 km à vol d'oiseau du site d'intérêt, n'aura pas d'incidence sur le patrimoine.			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	D'après l'inventaire communal validé par le SAGE Vendée en 2013, aucune zone humide n'est recensée sur le site. Un inventaire des zones humides pour le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été réalisé en décembre 2020 sur la base de la grille d'évaluation de l'hydromorphie des sols (GEPPA) et de la reconnaissance de la végétation. Aucune zone humide n'est mise en évidence sur ce site, caractérisé par des sols de remblais ou très remaniés.			

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune. La commune n'est soumise à aucun PPRN
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Un site BASOL est recensé au Nord sur la commune de la Chataigneraie, donc éloigné du site du projet. 24 sites BASIAS sont recensés sur la commune de La Chataigneraie. L'entreprise LAMY Gérard / SERRURERIE (toujours en activité) située en limite Nord du projet dont l'activité regroupe la forge, les marteaux, la mécanique, l'estampage, le découpage, la métallurgie et la fabrication de coutellerie est référencée en tant que site BASIAS. Aucune pollution du sol n'est connue sur le site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	Il n'y a pas de prélèvement pour l'eau potable sur la commune de La Chataigneraie. Un captage d'eaux souterraines est situé en amont du site du projet sur la Tardière, le projet n'impacte pas la ressource. Toutefois, la commune est située dans une aire d'alimentation de captage d'eau superficielle du barrage de Mervent. Au vu des mesures compensatoires de gestion des eaux pluviales mises en place (décantation, infiltration, stockage des eaux pluviales) et de la gestion des eaux usées en phase d'exploitation, le projet n'aura pas d'incidence qualitative sur cette ressource.
Dans un site inscrit ?		×	Aucun site inscrit ou classé n'est situé sur La Chataigneraie. Le site inscrit « La Ville de Vouvant et la Vallée de la Mère - Ensemble formé par la petite ville de Vouvant et la Vallée de la Mère » est connecté hydrologiquement au projet à 20km linéaire cours d'eau. Il n'y aura aucun impact sur ce site inscrit au vu de la distance qui les sépare et des mesures de gestion des eaux pluviales mises en place (décantation, infiltration, stockage des eaux pluviales) et de gestion des eaux usées en phase d'exploitation.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Aucun site Natura 2000 n'est situé au sein, ni à proximité du site du projet. Le site Natura 2000 – ZSC « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords » est connecté hydrologiquement à environ 35 km en linéaire de cours d'eau. Au vu des mesures de gestion des eaux pluviales mises en place (décantation, infiltration, stockage des eaux pluviales), les rejets ne dégraderont pas la qualité des eaux du milieu naturel.
D'un site classé ?		X	Situé hors périmètre de protection de site classé, le projet n'aura pas d'incidence sur ce site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable. Aucun prélèvement d'eau in situ ne sera alors réalisé. Engendre-t-il des La consommation sera uniquement liée aux usagers et salariés (sanitaires). prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Aucun export de déblai n'est envisagé Est-il excédentaire X en matériaux? Réalisation d'une plateforme en remblai pour respect des normes "PMR" Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Le site est occupé par un revêtement en graviers stabilisé et par des zones de d'entraîner des friches (milieu rudéral), l'intérêt floristique et écologique est jugé faible. perturbations, des Seules les haies bocagères en bordure Nord, Est et Sud présentent un intérêt dégradations, des écologique modéré. La doctrine ERC est appliquée, puisque l'ensemble des destructions de la X haies en périphérie sera conservé. Seuls les 30 ml de reliquat de haies sur biodiversité talus au sein du site seront inévitablement supprimés. Cette haie centrale est existante : faune, relativement peu développée avec des arbres encore très jeunes (enjeu flore, habitats, faible). Des mesures compensatoires sont engagées avec la replantation continuités d'espaces verts et d'espèces arbustives ou boisées à essences locales. écologiques? Milieu naturel Aucun site Natura 2000 n'est situé sur la commune La Chataigneraie et ni sur Si le projet est situé les communes voisines. Le site Natura 2000 – ZSC « Forêt de Mervent-Vouvant dans ou à proximité let ses abords » est connecté hydrologiquement à environ 35 km en linéaires d'un site Natura de cours d'eau. Les mesures compensatoires de gestion des eaux pluviales 2000, est-il (parkings en pavés drainants, bassin d'orage, cloison siphoïde) mobilisant les susceptible d'avoir processus d'infiltration, de décantation et de stockage, permettront de retenir un impact sur un les flux polluants (matières en suspension et hydrocarbures) transportés par habitat / une les eaux de ruissellement. Les eaux usées seront gérées par la STEP espèce inscrit(e) au communale. Le projet n'aura aucune incidence en terme de biodiversité et de Formulaire Standard de Données du site ? qualité des eaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	Aucun site RAMSAR, APB, ENS, site du Conservatoire des Espaces Naturels, ni Site du Conservatoire du Littoral n'est présent sur La Châtaigneraie, ni connecté hydrologiquement en aval vis-à-vis du projet. Le PNR Marais Poitevin se situe à environ 40 km en linéaire de cours d'eau en aval du projet. Au vu de la distance et des mesures compensatoires en terme de gestion des eaux pluviales et eaux usées, le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou espèces de ces sites.	
		Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet est situé en zone Ue du PLU de La Châtaigneraie traduisant une zone à usage d'activités, pour l'implantation de constructions à caractère industriel, artisanal, commercial, de services ou d'entrepôts. Le site est déjà artificialisé (zone rudérale sur remblais voir très remaniée) Aucune activité agricole, ni maritime ne sont présentes. Aucun boisement ni forêt, ni espace naturel remarquable ne sont recensés sur le site. L'impact du projet LIDL sur la consommation de terre est limitée.
		Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Aucun PPRT n'est approuvé sur la commune. Hors agriculture, trois ICPE sont recensées dans la base des installations classées, mais éloignées du site du projet. Aucun périmètre de sécurité d'installation industrielle classée SEVESO n'est présent sur la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Aucun risque d'inondation par débordement lent de cours d'eau n'est recensé sur la commune. Aucun risque de mouvement de terrain ni aucun aléa cavités souterraines ne sont recensés. La Châtaigneraie est en zone modérée pour le risque sismique. La commune est en catégorie 3 pour le potentiel Radon (fort). L'exposition au retrait-gonflement des sols argileux est moyen. Le site du projet est en zone potentiellement sujette au inondation de cave. Un cours d'eau busé Ø800 traverse le site du projet, mais aucune inondation n'a été constatée par des services communaux sur ce secteur par le passé.	
		Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
		Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	La fréquentation journalière en semaine sera en moyenne de 900 personnes pour 800 véhicules/jour. Les 20 employés utilisent tous leur véhicule pour se déplacer jusqu'à leur lieu de travail. Le projet borde un axe majeur de déplacement de la commune (Avenue Général de Gaulle), dont le trafic est largement supérieur à celui généré par le magasin.
Nuisance	Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	□ ×	×	Le passage des véhicules sur le parking du LIDL ne sera pas la source principale de bruit pour les habitations les plus proches (moins de 50 m). En effet, le site est en bordure d'un axe routier principal de desserte du bourg de La Châtaigneraie générant davantage de circulation (50 km/h) et de passage entrée d'agglomération. Le déplacement des véhicules sur le parking sera relativement lent, générant ainsi moins de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\times	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		Le site sera éclairé entre 6h30 et 21h, par des sondes crépusculaires soit aux heures d'ouverture du magasin. Il n'y aura pas d'éclairage nocturne. L'éclairage veillera à réduire les perturbations sur les espèces lucifuges : • Un angle de projection de la lumière ne dépassant pas 70° à partir du sol ; • Orientation des réflecteurs vers le sol • L'abat-jour doit être total, le verre protecteur plat et non éblouissant
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Au maximum, la zone de stationnement peut accueillir 110 voitures simultanément. Les déplacements qui se résument de l'Avenue Général de Gaulle à la zone de stationnement du magasin, seront donc réduits. Le parking qui est non couvert permet une bonne ventilation du site et un renouvellement rapide de l'air. Les effets sur la qualité de l'air sont donc faibles.
Funiaciona	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le parking engendre des rejets d'eaux pluviales. Une gestion des eaux sera mise en œuvre pour tamponner ces rejets. Il est prévu 104 places de parkings perméable (66 en evergreen ou "pavés drainants" et 38 en mélange terre/pierre) favorisant l'infiltration des eaux lors d'épisodes pluvieux. La collecte des eaux de ruissellement sera réalisée par des noues de collecte et un réseau de canalisations enterrées. Le stockage des eaux sera assuré dans le massif de cailloux situé sous les places de parkings en pavés drainants, ainsi que dans le bassin d'orage créé à cet effet pour les pluies plus intenses.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	La gestion des déchets sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur. L'ensemble des déchets est géré par la société LIDL, où tout est amené en direction régionale pour être recyclé et traité par des circuits spécialisés. Le volume journalier de déchets actuel est estimé à 150 kg/jour, traités via des circuits spécialisés.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Aucun monument historique n'est situé à proximité immédiate du site. Le site est déjà artificialisé (revêtement en graviers stabilisé et zone rudérale sur remblais). La doctrine "ERC" est appliquée : la haie bocagère à enjeu modéré en limite parcellaire est préservée. Le projet impacte inévitablement 30 ml de bocage sur talus peu développé et jeune, qui sera compensé par l'aménagement d'espaces verts et par la plantation d'espèces arbustives ou boisées résineux et feuillus (label végétal local) assez développées pour assurer une utilisation rapide des fonctionnalités écologiques.			
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		D'après le PLU de La Châtaigneraie, le projet est en zone urbaine Ue ouvert à l'urbanisation à usage d'activités, pour l'implantation de constructions à caractère industriel, artisanal, commercial, de services ou d'entrepôts. Aucune activité humaine (agriculture, sylviculture) n'est présente. Le site en milieu rudéral est occupé par des haies bocagères en limite de terrain qui seront préservées. 30 ml de reliquat de haie au centre seront supprimés, qui seront compensés par des plantations d'espèces arbustives ou boisées à essences locales. De nouveaux espaces verts seront créés sur 32% du site.			
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou			
6.3 Les incide	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :						
8							

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Afin d'éviter et de réduire l'incidence du projet LIDL (et du parking) sur la qualité des milieux aquatiques, des mesures de gestion ont été mises en place afin de limiter l'imperméabilisation des sols (projeté à 66%) et en mettant en œuvre des techniques spécifiques de stockage et régulation/infiltration des eaux pluviales. Ces mesures alternatives assureront la gestion qualitative et quantitative des eaux de ruissellements du futur projet d'aménagement. Le bassin d'orage sera quant à lui équipé d'une vanne de fermeture et d'une cloison siphoïde afin de se prémunir contre les pollutions ponctuelles. La pollution sera ainsi stoppée dans ce bassin d'orage sans risque de déversement vers le milieu naturel. Actuellement, aucune gestion des eaux pluviales n'est mise en place sur le site. L'aménagement permettra d'apporter une gestion optimale des eaux pluviales par rapport à la situation actuelle avec la présence d'un dispositif d'infiltration et d'épuration avant un rejet vers le cours d'eau récepteur. Le projet répond à la doctrine ERC : il s'attache à préserver l'ensemble des haies bocagères à enjeu écologique modéré en limite de parcellaire et la mise en place de mesures de protection en phase travaux (rubalise, précautions, période travaux adaptée). Pour compenser la suppression de 30 ml de reliquat de bocage sur talus à faible enjeu, il est prévu la recréation d'espaces végétalisés (32 % du site) et plantations arbustives ou boisées (label végétal local : Cornouiller, Viorne, Bourdaine, Aubépine, Chêne...). Les sujets replantés seront assez développés pour retrouver une utilisation rapide des fonctionnalités écologiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement d'un magasin LIDL à La Chataigneraie est projeté sur un site de 0,96 ha, déjà remblayé en zone urbaine Ue du PLU communal. Ce projet, réalisé dans une logique d'optimisation du foncier, engendrera la mise en place d'une zone de parking (110 places) pour accueillir les salariés et la clientèle. Les incidences du projet, après mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont faibles, voire positives pour certaines thématiques (aménagement paysager, qualité du milieu récepteur). Les mesures de gestion des eaux pluviales présentent un intérêt qualitatif (traitement des eaux par infiltration et sédimentation) et quantitatif (infiltration et rétention) des eaux pluviales. De plus, le projet évite au mieux les incidences sur les haies bocagères, et les compense pour maintenir voir renforcer le potentiel d'accueil de la biodiversité. Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

0.	I Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Zonage du PLU de La Chataigneraie

Annexe 8 : Notice hydraulique réalisée par le cabinet DMEAU (Juin 2021)

Annexe 9 : Diagnostic écologique réalisé par le cabinet DMEAU (Décembre 2020)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

SAUTRON

le,

24/06/2021

Signature